

## AGREMENT ESCALADE 2024



Informations à destination des parents candidats à l'agrément.

Pour encadrer un cycle « escalade » dans le cadre scolaire, il est obligatoire d'être agréé. En effet, il s'agit d'une activité à encadrement renforcé. A ce titre, il faut assister obligatoirement à une session d'agrément escalade.

Déroulement d'une session :

- **temps théorique en présentiel** : rôle de l'accompagnateur, présentation et explications du protocole d'encadrement, consignes de sécurité et démarches administratives.
- **temps de pratique en présentiel** : échanges sur la partie théorique et mise en pratique : comment s'équiper, veiller à l'équipement des élèves, préparation de la moulinette, équiper en moulinette, assurer en moulinette, redescendre, assurer, application des consignes de sécurité...

Pour le jour de la partie pratique, il faut prévoir une tenue adaptée et confortable.

Cette session de formation se déroulera le **Jeudi 8 février 2024 à 17h** à salle d'escalade de Beaumont-Hague 13 Rue du Hague Dicke, 50440 La Hague.

Pour vous inscrire, merci de suivre le lien suivant : <https://forms.gle/213zie4qDZu2wZ128>

Vos conseillères pédagogiques de circonscription Elisabeth TISON, Sophie MARIE et Pascaline DESCLAIR.